



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/78-**

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DE LA TRANCHE 2022 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (C.D.D.A.) – Période 2021/2024**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a octroyé à la Commune un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2021/2024.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 5 847 009 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2021 à l'année 2024, conformément au tableau joint en annexe qui acte les modifications constatées dans le phasage de la réalisation des travaux.

Chaque tranche sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du CDDA ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2022, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 2 052 484 € HT soit une baisse de 67 350 € au regard de la tranche 2022 initialement phasée.

La tranche 2022 se décompose de la façon suivante :

- **Aménagement d'un parc sportif et de loisirs aux Adrechs** : 1 832 484 € pour la tranche 2022 soit un coût total de l'opération de 1 860 000€ HT qui représente une augmentation de 337 711 € par rapport au montant initialement sollicité auprès du Département.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation qui a touché les matières premières et les coûts de construction entre 2021 et 2024.

Ce projet a été réceptionné pour sa grande majorité durant la première quinzaine du mois de mai 2024, les chiffres sont donc quasiment définitifs.

- **Rénovation de l'école maternelle Paul Claudel et de ses abords** : 220 000€ pour la tranche 2022 conformément au contrat initial mais une avec une augmentation du montant global du projet d'environ 225 000€ pour atteindre le coût total de 1 714 820€.

Cette augmentation résulte également de la hausse du coût des matières premières et des coûts de construction entre 2021 et 2024.

Pour cette opération le marché de maîtrise d'œuvre a été passé et attribué en début d'année 2024.

L'opération « **Acquisition d'une balayeuse** » s'est terminée en 2021.

L'opération « **Développement d'équipements sportifs et de loisirs - Avenue de l'Europe Unie** » connaîtra un départ sur une prochaine tranche. Le montant de l'opération est réduit à due concurrence des hausses constatées sur les deux projets ci-dessus pour atteindre un coût total de l'opération de 2 124 304€ contre 2 700 000€ initialement prévus.

Pour cette **2ème tranche du contrat**, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autres financements	Autofinancement communal	<b>TOTAL HT Opérations 2022</b>
Aménagement d'un parc sportif et de loisirs aux Adrechs	1 045 292 €	Etat DSIL 399 960 €	388 008 €	<b>1 832 484 €</b>
Rénovation de l'école maternelle Paul Claudel et de ses abords	123 200 €	Etat DSIL 30 000 €	66 800 €	<b>220 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 168 492 €</b>	<b>429 960 €</b>	<b>454 808 €</b>	<b>2 052 484 €</b>

Vu la Commission des Finances en date du 3 Juin 2024

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

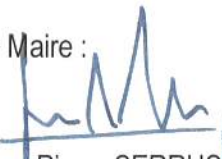
APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2021-2024 conformément au nouveau tableau de phasage financier global ci-joint, d'un montant total de 5 847 009 € HT,

SOLLICITE la participation financière du département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 3 508 206€ HT, soit un montant de 1 168 492€ HT pour l'année 2022,

APPROUVE le plan de financement de la tranche 2022 tel que figurant dans le rapport ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :  
  
Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le ..... 13 JUIN 2024 .....  
Et de la publication sur le site internet le ..... 13 JUIN 2024 .....  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/06/2024  
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240606-DEL IB\_24\_78